

## ENVIRONNEMENT

# Un crédit d'impôt pour des fosses septiques moins nuisibles

1 avril 2017 | Isabelle Porter à Québec | Actualités sur l'environnement



Photo: Mark Hatfield Getty Images

Au Regroupement des organismes de bassins-versants du Québec (ROBVQ), on fait remarquer que, même avec le crédit d'impôt, les installations septiques restent coûteuses.

Les fonds débloqués dans le dernier budget provincial pour aider les gens à mettre aux normes leurs fosses septiques sont vus comme un pas dans la bonne direction pour protéger les sources d'eau potable, notamment dans le bassin-versant de la Rivière-Saint-Charles, à Québec. Cela n'a toutefois rien d'une panacée, prévient-on.

« *Si les gens ont des installations septiques à mettre aux normes, c'est une aide appréciable* », résume l'ingénieur François Morneau, qui coordonne les mesures de protection du bassin-versant à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). « *C'est déjà un bon pas.* »

La protection des sources en eau potable touche surtout les milieux ruraux, mais c'est aussi un enjeu très délicat à Québec, où des centaines de milliers de personnes s'approvisionnent dans un Lac fragilisé par l'étalement urbain.

Souvent, les résidences en périphérie ne sont pas connectées aux réseaux d'égouts et, quand leurs installations septiques sont déficientes, elles rejettent du phosphore et des bactéries qui peuvent contaminer les sources en eau potable.

Pour pallier en partie ce problème, le gouvernement a débloqué des fonds dans le budget pour aider les gens à financer l'achat de fosses septiques moins nuisibles à l'environnement. L'aide prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable dont la valeur peut s'élever jusqu'à 5500 \$ par ménage, et jusqu'à 32 000 propriétaires pourraient s'en prévaloir d'ici cinq ans.

« *Probablement que ça va encourager les gens qui doivent de toute façon remplacer leurs installations à le faire plus tôt* », observe la directrice de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac-Saint-Charles (APEL), Mélanie Deslongchamps. Selon elle, les coûts des installations septiques constituent une embûche réelle à la protection des bassins-versants.

Selon François Morneau, d'autres mesures, comme le nouveau programme fédéral consacré aux infrastructures d'eau potable (le FEPTU), ont aussi un impact positif dans ce dossier en permettant aux municipalités de payer le raccordement de résidences aux réseaux d'égouts.

## **Pas une panacée**

Au Regroupement des organismes de bassins-versants du Québec (ROBVQ), on fait remarquer que, même avec le crédit d'impôt, les installations septiques restent coûteuses avec des factures pouvant s'élever jusqu'à 30 000 \$ selon les besoins. « *Ça reste un montant relativement restreint* », résume son vice-président, Jean-Paul Raïche.

Ce dernier ajoute qu'il reste beaucoup à faire dans ce dossier et que le plan du gouvernement à ce sujet reste à définir. « *Ce qui serait vraiment bien, c'est que le gouvernement adopte sa Stratégie québécoise sur la gestion intégrée de l'eau.* »

Il ajoute que les organismes de bassins-versants (OBV) mandatés par le gouvernement pour surveiller la vulnérabilité des cours d'eau depuis 2006 sont sous-financés avec un budget annuel d'environ 125 000 \$. « *Il y a des OBV qui sont fermés ou sont obligés de remerciez des employés faute d'argent* », dit-il.

Selon le Parti québécois, la hausse du financement des OBV est nécessaire. Dans l'ensemble, le gouvernement est « *en rattrapage* » dans ce dossier, selon le député péquiste Sylvain Gaudreault. « *Ça faisait longtemps que c'était annoncé, mais on n'avait jamais collé d'argent à ça.* »